



Commune de CHEVROTAINE

Règlement graphique



Echelle : 1/4500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



Zonage

- IAUR : Zone à urbaniser résidentielle
- A : Agricole
- Ap : Agricole protégé
- N : Naturel
- UCar : Zone urbaine centre ancien

Prescriptions environnementales

- 07 - Haie (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Jardins urbains / trame verte urbaine (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Patrimoine végétal (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 31 - Zones humides, mares et surfaces en eau (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 99 - Tampon de 10m autour des belvédères

Dispositions relatives au patrimoine

- 07 - Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiments remarquables (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions urbaines

- 02 - Prévention des risques
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination Habitat
- 16 - Changement de destination Habitat et hébergement hôtelier et touristique
- 18 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Informations complémentaires

- Sites classés & inscrits
- Parkings
- Périmètre de MH
- Sites patatiffes UNESCO
- Limite des espace proches du rivage

- Parcelles
- Bâtis
- Cimetière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoine		Liste des points de vue	
Numéro	Libellé	Numéro	Libellé
66	Chapelle	11	Point de vue
67	Puits		
68	Puits		
69	Ferrière		
212	Ancienne façade de façade, préau, muret et petite cabane		
213	Croix		
214	Puits		
215	Croix		

Liste des bâtiments en changement de destination

Numéro	Libellé
16	Changement de destination Habitat et hébergement hôtelier et touristique
18	Changement de destination Habitat

